

# Conditions de garantie

## Garantie du produit de novotegra GmbH

### Conditions de la garantie

Dans les conditions suivantes, novotegra GmbH garantit que – dans des conditions normales d’installation, d’application, de fonctionnement et d’entretien – les composants du système de fixation « novotegra » ne présentent aucun défaut de construction, de fabrication et de matériaux pendant 12 ans à compter de la date de réception. Seule la société novotegra GmbH peut approuver la demande de garantie, et ce, uniquement par le biais d’un essai indépendant sur site. Dans le cas d’une demande de garantie approuvée, la responsabilité est uniquement assumée par le biais d’une livraison de remplacement du composant défectueux. Une demande de garantie approuvée n’entraîne pas une prolongation de la période de garantie et ne la relance pas.

À la suite de l’approbation d’une demande de garantie, il n’existe aucun autre engagement ni aucune autre responsabilité pour des dommages supplémentaires et consécutifs pour novotegra GmbH. Ainsi, aucune limitation des demandes légales de garantie et de la responsabilité légale du fait du produit n’est donnée.

### Demande de garantie

Afin de présenter une demande dans les 12 ans, vous devez informer novotegra GmbH par écrit dans un délai de deux semaines à compter de la détection du défaut et lui fournir la date d’achat, la confirmation de commande originale et le bon de livraison de novotegra GmbH comme preuve d’achat. Le garant est novotegra GmbH, Eisenbahnstraße 150, 72072 Tübingen. Les domaines couverts par cette garantie sont basés sur les principes du droit allemand. Par ailleurs, nos conditions générales s’appliquent en sus de cette garantie.

### Exclusions

Les demandes de garantie en vertu de cette garantie ne peuvent être présentées en cas de/d’:

- installation défectueuse ou incorrecte selon les instructions d’installation ;
- modifications ou réparations non autorisées ;
- installation ou utilisation inappropriée du système de fixation ;
- transport, stockage ou manipulation inapproprié(e) des composants ;
- défauts esthétiques, dans la mesure où l’apparence n’influence pas la performance du composant ;
- installation incorrecte selon les calculs statiques ou instructions d’installation d’autres composants (par ex. module solaire) ;
- non-conformité avec les normes universelles devant être respectées pendant l’installation ;
- dommage dû par ex. à la fumée, à une contrainte thermique exceptionnelle, à la charge en sel ou à d’autres produits chimiques ;
- forces de la nature (aléa naturel), force majeure, vandalisme, destruction due à des influences externes et/ou personnes/animaux.